

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2016

Réception par le Prefet : 18/05/2016

Publication : 20/05/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-5-2-2

Séance du vendredi 13 mai 2016

AIDE EN FAVEUR DES MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme MULLER
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION

ABSENTE : Mme KLINKERT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-2-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'attractivité des territoires et du développement touristique,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 21 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 105 000 €, à M. Yannis GROELL pour la création de trois meublés de tourisme à NEUF-BRISACH,
- attribue une subvention de 7 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 35 000 €, à M. Denis GROELL pour la création d'un meublé de tourisme à NEUF-BRISACH,
- attribue une subvention de 6 252 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 31 261 €, à M. et Mme Claude GUTHLEBEN pour la création d'un meublé de tourisme à METZERAL,
- attribue une subvention de 7 106 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 35 531 €, à M. Pascal JEANNET pour la création de deux meublés de tourisme à EGUISHHEIM,
- attribue une subvention de 7 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 35 000 €, à M. Alain LOCHERT pour la création d'un meublé de tourisme à LIEPVRE,
- décide de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité